

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Filip Uffer et consorts pour
une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et
l'autodétermination des personnes âgées**

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le 13 novembre 2015 à la Salle 001 du bâtiment administratif de la Pontaise à Lausanne, pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mmes Christiane Jaquet-Berger, Fabienne Freymond Cantone, Lena Lio et Catherine Labouchère, ainsi que de MM. Gérald Creteigny, Jean-Marc Nicolet, Werner Riesen, Filip Uffer et Gérard Mojon (président et rapporteur soussigné).

Les membres suivants étaient excusés : Mme Claudine Wyssa (remplacée par Catherine Labouchère), Mme Josée Martin (remplacée par Jean-Marc Nicolet) et M. Manuel Donzé (remplacé par Gérald Creteigny).

M. le Conseiller d'État Pierre-Yves Maillard, chef du département de la santé et de l'action sociale (DSAS), a également participé à la séance, accompagné de M. Fabrice Ghelfi, chef du service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).

M. Yvan Cornu, secrétaire de commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant a rappelé en introduction que le rôle des diverses associations actives dans le domaine de l'action sociale gérontologique est essentiellement de donner des impulsions et de "revitaliser" les ardeurs des aînés. Elles doivent avant tout apporter une méthode permettant de faire émerger des idées ; de nombreuses personnes du 3^{ème} âge, à la retraite, pouvant rester très actives et imaginatives.

La méthodologie "Quartiers Solidaires", développée par Pro Senectute, est une méthode de conduite de projets, mettant précisément en valeur l'ensemble des acteurs, dans les quartiers et les communes. Elle constitue un exemple parfait de collaboration entre une association, les aînés du troisième âge concernés et les autorités communales.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseiller d'Etat a précisé que le rapport sous rubrique décrit les orientations générales adoptées par le Conseil d'Etat ainsi que les actions réalisées, tout en affirmant la volonté des autorités cantonales de poursuivre leurs engagements en la matière.

Il a constaté que la force du soutien aux proches aidants consiste dans le fait qu'il permet l'action par choix et non par contrainte. Le Conseiller d'Etat constate que si nous avons, dans une large mesure, vaincu les difficultés matérielles, nous devons maintenant éviter l'isolement des personnes âgées.

Il a rappelé que l'Etat n'agit que par le biais de cofinancements et que son souci de pérennité portait sur les principes et non sur les événements ou les actions spécifiques.

Ainsi, le DSAS souhaite soutenir la démarche associative "Quartiers Solidaires" menée par Pro Senectute, sur une durée limitée, privilégiant ensuite la stimulation d'initiatives locales, n'écartant cependant pas d'éventuelles "piques de rappel", lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Le coordinateur/répondant devra d'abord être une source d'information, apportant une méthodologie susceptible de favoriser l'émergence de projets locaux.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Les membres de la commission ont apportés de très nombreux commentaires et idées. Ceux-ci peuvent essentiellement se résumer dans les éléments suivants :

L'autonomie est un élément clé chez les personnes âgées qui ne doivent pas être "de bons vieux" faisant ce qu'on leur dit, mais qui peuvent conserver leur esprit d'initiative au sein d'associations.

S'il est un domaine où le "génie local" doit être privilégié ; c'est bien celui du 3^{ème} âge. Ce qui "marche" dans une commune ne fonctionne cependant pas nécessairement dans une autre. Seuls les gens se sentant concernés s'engagent.

Les initiatives doivent venir "de la base", des intéressés eux-mêmes. Une politique gérontologique cantonale efficace favorise l'émergence de groupes de personnes capables de mettre en œuvre leurs propres solutions.

Il n'est pas nécessaire d'entourer les personnes âgées ; il faut simplement leur laisser de la place.

Des liens intergénérationnels solides concourent à une intégration plus harmonieuse.

La problématique du logement, compliquant parfois le déménagement dans un appartement plus petit, constitue également un élément préoccupant aux yeux de l'un des membres de la commission qui précise qu'il s'agirait d'anticiper ce problème par une politique des seniors, au niveau communal, mais aussi cantonal (politique du logement et politique des seniors).

La problématique de l'immigration et des différences de cultures et de besoins qu'elle induit, peut-être plus sensible avec l'âge.

Ces deux derniers avis ne sont cependant pas partagés par l'ensemble des membres de la commission.

L'effet le plus important dans la méthode des "Quartiers Solidaires" est qu'elle permet la pérennisation des projets, elle permet d'éviter que "le moteur ne s'essouffle". Pour l'un des membres de la commission, c'est précisément lorsqu'un projet intéressant décline, par exemple par fatigue des actifs de la première heure, qu'un soutien ponctuel de l'Etat peut être utile.

Une politique du 3^{ème} âge efficace ne doit pas être figée, mais attentive à l'évolution. L'adjonction à la méthode, de "piques de rappel", après l'autonomisation, permettrait de relancer les projets en perte de vitesse, afin d'en assurer la pérennisation.

Si l'ensemble de la commission salue le travail de "Quartiers Solidaires", certains membres de la commission souhaitent que cette action ne devienne pas une concurrence pour les actions déjà actives dans le domaine et que l'Etat ne leur donne pas le monopole de l'action mais laisse également d'autres associations, projets et actions, émerger.

5. DISCUSSION CHAPTIRE PAR CHAPTIRE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

Point 2: Politique des seniors

Plusieurs membres de la commissions s'entendent à considérer que la mise en place d'une politique des seniors "non pas *pour* mais *avec* les aînés" ne peut être que saluée. La commission constate que l'engagement des seniors au sein d'associations devient une vraie force au sein des communes.

Point 3: Forums communes / seniors

Si ceux-ci sont unanimement salués par les membres de la commission, leur fréquentation par les représentants communaux de 52% de la population vaudoise est diversement considérée, d'aucun la considérant faible alors que d'autres la trouve très satisfaisante.

Un commissaire relève que s'il conçoit qu'une commune puisse considérer, après analyse, que le problème ne la concerne pas (pas encore), il est plus inquiet si d'autres ignorent délibérément la problématique.

Certaines communes réagissent toutefois en fonction des demandes et l'évolution démographique les conduira forcément, à terme, à considérer le problème.

Point 4: Conclusions et propositions du Conseil d'Etat

Poursuivre le développement des actions et prestations soutenues par le canton

Ce point ne suscite aucun commentaire complémentaire de la part de la commission.

Soutenir les autorités locales dans la mise en œuvre d'actions

Un commissaire souhaite que la commission chargée de suivre l'activité du répondant ne devienne pas un organe trop institutionnel.

Le Conseiller d'Etat confirme que pour lui, l'élément essentiel est que l'information circule. Il faut amener les personnes âgées à sortir de chez elles, à partager des activités. Il voit ainsi le rôle du répondant comme une "courroie de transmission".

Favoriser les échanges entre acteurs concernés

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées, un membre de la commission propose d'instaurer une collaboration plus étroite avec le personnel des CMS afin que celui-ci relaye les offres associatives aux personnes qu'il visite et fasse part des réactions positives aux organismes locaux compétents.

Le "plan canicule" est un parfait exemple de la démarche à suivre en la matière.

La pratique de certains EMS consistant à retirer leurs pensionnaires des associations dont elles font partie, va clairement à l'encontre de cette politique de lutte contre l'isolement.

Selon le Conseiller d'Etat, les agences d'assurances sociales (AAS) pourraient également jouer un rôle actif positif au sein de cette politique gériatrique.

6. VOTE DE LA COMMISSION SUR LE RAPPORT 248

A l'unanimité la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Filip Uffer et consorts pour une politique d'action sociale gériatrique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées.

Le Mont-sur-Lausanne, le 13 décembre 2015

*Le rapporteur :
(Signé) Gérard Mojon*